NOUVELLES DIVERSES

Combinaisons ministérielles

Paris, 14 février.

On lit dans le *Télégraphe*, journal de M. de Freycinet :

« L'entrevue qui a eu lieu ce matin entre le Président de la République et M. de Freycinet a été consacrée tout entière à l'examen de la situation générale.

» Les questions de personnes n'ont pas été abordées.

» Aussi, il faut considérer comme absolument fantaisistes les listes ministérielles qui circulent de nouveau et dont quelques-unes sont évidemment imaginées à dessein par les adversaires de la formation d'un cabinet Freycinet.

» M. de Freycinet doit soumettre à bref délai au Président la solution qui, à son avis, pourrait dénouer définitivement la crise.

» Il paraît résulter de cette entrevue qu'il est de toute nécessité que le Sénat, au jour où il reprendra la discussion du projet renvoyé par par la Chambre, trouve devant lui un nouveau ministère, entièrement constitué, qui puisse prendre une part active et sérieuse à la discussion.

» M. J. Grévy a fait prier, dans l'après-midi, M. le président de la Chambre de se rendre à l'Elysée. M. Brisson est arrivé à l'Elysée à quatre heures et demie ; M. Le Royer n'est pas encore venu.

M. Grévy et M. Brisson

Paris, 14 février.

M. J. Grévy a fait appeler M. Brisson, pour lui demander quel accueil M. de Freycinet, comme président du conseil, recevrait à la Chambre.

M. Grévy s'est, de cinq à six heures, du soir, entretenu avec M. Brisson de la situation générale.

Il doit voir demain matin M. Le Royer, ainsi que les membres les plus influents des deux Chambres dont, paraît-il, MM. Léon Say et Ribot.

La pétition des commerçants parisiens

M. le président de la République a reçu ce matin à onze heures, en audience privée, un certain nombre de commerçants et d'industriels parisiens qui lui ont remis l'adresse suivante :

« Monsieur le président,

» Nous venons au nom du commerce et de l'industrie nationale appeler respectueusement votre attention sur la période critique que traversent en ce moment les affaires.

» L'instabilité ministérielle dont nous souffrons a son contre-coup sur la situation économique du pays. Au dehors, nos exportations diminuent, notre action extérieure et coloniale s'affaiblit, et l'étranger, tirant parti des exigences croissantes de la main-d'œuvre et de nos divisions, accapare peu à peu les industries qui étaient jusqu'ici notre patrimoine et notre honneur. A l'intérieur, les affaires se restreignent et la confiance diminue.

» Profondément dévouée aux institutions républicaines, nous savons aussi que leur développement et leur durée sont liés à la prospérité commerciale, industrielle, agricole et financière du pays.

» Or, cette prospérité serait compromise, si la France voyait les crises s'éterniser, et si le Parlement continuait, par des débats stériles et passionnés, à ajourner les réformes pratiques attendues impatiemment par la nation.

» Le moment est venu pour les pouvoirs publics de s'accorder, afin de constituer et de soutenir un ministère durable, résolu à défendre la République contre toutes les violences, d'où qu'elles viennent, et décidé à aboutir.

» Le jour où les représentants du pays ont remis entre vos mains la plus haute magistrature de l'Etat, la France laborieuse et républicaine a applaudi à leur choix comme à une suprême garantie d'ordre, de stabilité et de progrès.

» Plus que jamais elle compte sur votre ferme et clairvoyant patriotisme pour hâter la solution d'une crise qui ne saurait se prolonger sans dommage irréparable pour les intérêts les plus vitaux de notre patrie et pour son prestige dans le monde.

» Nous vous prions d'agréer, monsieur le président de la République, l'hommage respectueux de nos sentiments les plus dévoués.

(Suivent un grand nombre de signatures.)

Les principaux membres de la banque de commerce et d'escompte, ont l'intention de présenter à M. J. Grevy, une adresse semblable à celle des commerçants de la rue du Sentier.

Le véritable président de la République

Paris, 14 février.

On raconte que non seulement M. Wilson fait tout et prétend tout faire, dans le crise ministérielle du jour, mais que M. Jules Grévy est sans autorité, sans force, presque sans discernement au milieu de tant d'embarras et de périls. C'est le gâchis de haut en bas.

On demande la dissolution

Paris, 14 fév.

On lit dans la *Patrie* :

« Un grand nombre de journaux de province demandent la dissolution de la Chambre. Les préfets eux-mêmes, dans leurs rapports hebdomadaires, font connaître que l'opinion publique incline également vers cette solution. »

? ? ?

Paris, 14 février.

On lit dans l'*Union* :

« Qu'y a-t-il de vrai dans les bruits relatifs aux marchés militaires refusés par par le général Billot et proposés à la signature du général Thibaudin par M. Wilson ? »

Le Prince Napoléon

Londres, 14 février.

Le prince Napoléon, revenant de Farnborough, est rentré à Londres dans la soirée. Il doit repartir aujourd'hui ou demain pour Paris

Le Conseil municipal de Lyon

Lyon, 14 février.

Par 13 voix contre 8, le Conseil municipal a repoussé le vœu émis hier, tendant à la révision de la Constitution.

Encore une tempête sur nos côtes

Paris, 14 février.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique l'avis suivant :

« Une très forte perturbation traverse l'Atlantique entre le 45e et le 55e degré de latitude. Elle arrivera sur la Grande Bretagne et la Norvège et touchera aux côtes de France, entre le 16 et le 18.

» Du sud-est au nord-ouest, bourrasques Temps très orageux sur l'Atlantique. »

ÉTRANGER

L'Armée du Salut

Genève, 14 février.

Le colonel Chibborn a remis hier, à Berne, au président de la Confédération, un recours contre les arrêtés pris à l'égard de l'Armée du Salut par les gouvernements de Genève, de Berne et de Neuchâtel.

M. Waddington à Vienne

Vienne, 14 février.

Le correspondant de la *Nouvelle Presse Libre* télégraphie de Paris que M. Waddington serait désigné pour remplacer M. le comte Duchâtel comme ambassadeur de la République française à Vienne

Le faux prophète

On télégraphie de Constantinople au *Morning Post* du 14 :

« On dit ici que le faux prophète, marchant en avant, a défait les troupes égyptiennes. Cette nouvelle est vivement commentée par les fanatiques et contribue à exercer une certaine influence sur l'action de la Porte. »

L'insurrection en Albanie

Scutari, 14 février.

Les montagnards de Scialla bivouaquent sur les collines voisines de Scutari, et menacent les troupes turques d'une nouvelle attaque.

Les inondations aux États-Unis

New-York, 14 février.

L'Ohio commence à baisser à Cincinnati.

Suivant les dernières nouvelles, personne n'aurait péri lors de l'écroulement d'une partie de la gare ; mais ces nouvelles méritent confirmation.

Trente-cinq mille ouvriers se trouvent sans travail.

Un millier de maisons sont inondées.

New-York, 14 février.

A la suite des nouvelles pluies, l'Ohio recommence à monter.

600 familles sont sans abri à New-Albany (Etat d'Indiana).

A Jeffersonville (dans le même Etat), 5,000 personnes sont dans la plus grande misère.

Des mesures sont prises dans plusieurs endroits pour venir en aide aux inondés.

Le cardinal Czacky

Rome, 14 février.

La santé du cardinal Czacki est rétablie.

L'ancien nonce à Paris, a été reçu aujourd'hui par le Pape.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE CONSEIL MUNICIPAL se réunira vendredi, 16 février, à huit heures du soir, pour la continuation de l'ordre du jour.

UN GRAND CARROUSEL, au bénéfice des pauvres, sera offert par la société établie chez M. Parent, à Wattrelos, le dimanche 13 mai prochain.

Les conditions et les dispositions de ce carrousel seront ultérieurement publiées.

LA CŒCILIA ROUBAISIENNE offrira à ses membres honoraires un concert, suivi de bal de nuit, le dimanche 18 février, à six heures du soir, à l'occasion de l'inauguration de son nouveau local, rue d'Alma.

Ce concert sera donné avec le bienveillant concours de la Musique municipale de Lannoy.

Voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE. — Bléger, 1. *Croix d'Honneur*, ouverture, Musique de Lannoy. — 2. *Elle aimait les Lilas*, romance, M. Ach. Detemmerman. — Wouters, 3. *Madrid*, la *Cœcilia*, chœur imposé au concours de Saint Quentin. — 4. *Cromwell*, duo, MM. E. Delépée et Lefebvre. — 5. Chansonnette comique, M. A. Demartelaer.

DEUXIÈME PARTIE. — V. Buot, 1. *Couronne d'Or*, ouverture, Musique de Lannoy. — 2. Grand air de *Pierre de Médicis*, ". — 3. *La Reine de Chypre*, duo, MM. Detemmermann et Timmer. — Saintis, 4. *Les Naufragés*, *La Cœcilia*, chœur couronné au concours de Saint Quentin. — 5 *Calme des Nuits*, quatuor, MM. A. Detemmermann, A. Lorthiois, J. Timmer et O. Lefebvre, couronné au concours de Saint-Quentin. — 6. Chansonnette comique, M. A. Demartelaer.

Le piano sera tenu par M. ".

LA SOCIÉTÉ CHORALE *L'Accord* offrira une soirée bachique à ses membres honoraires, le dimanche, 18 février, à sept heures et demie du soir, dans son local de la rue de Lannoy.

OBJET TROUVÉ. — Les époux Devos, marchands, à l'*Allumette*, ont trouvé, il y a deux jours, vers 6 heures et demie du matin, un paquet de laine mérinos filé en fuseaux, pesant environ quatre kilos.

Le paquet a été remis à la police de Croix.

UNE FEMME QUI A DE LA POIGNE. — Hier soir, un nommé X..., demeurant rue du Coq-Français, faisait un tapage infernal dans un débit de boissons de la rue du Tilleul.

La dame de l'établissement ne pouvant arriver à mettre à la porte, par persuasion, ce turbulent ivrogne, le saisit tout à coup par un bras, et le lança dans la rue. Le buveur fit une chute assez lourde sur le pavé, mais le dieu des ivrognes veillait sur lui et il en fut quitte pour des contusions.

Quelle poigne ! murmurait il en se soulevant.

UN VOL DE POULES. — Voici que l'on recommence à dévaster les poulaillers. La nuit dernière, un malfaiteur, resté inconnu, s'est introduit dans l'arrière cour de la maison de Mme veuve Wilfaut, cabaretière, rue du Pile, et a enlevé toutes les poules.

POUR LA FRONTIÈRE — La police a arrêté le nommé Charles Vannault, âgé de 62 ans, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

AVIS INTÉRESSANTS POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX. — MM. Nuwendam et Kinysken, rue de Turenne, 70, ont un acheteur en confections pour dames, prix moyens, ils iront en fabrique, priére de déposer les cartes. — M. Laferrière, 14, rue Martel, a un acheteur en tissus, dentelles, soieries et autres nouveautés fantaisies d'été. — MM. Arguidaris, Caspart et Cie, rue de Paradis, a un acheteur en tissus Roubaix et divers fantaisies pour dames. — M. L. Mas, 19, rue de Paradis, a un acheteur en tissus et nouveautés fantaisies divers. — MM. Arlés-Dufour et Cie, 52, rue des Petites Ecuries, voir M. Richard, qui a des ordres en articles tissus. — M. Schup, 23, rue Richier, a des ordres en tissus et divers. — MM. Warburg et Cie, rue Richier, 22, ont un acheteur russe pour ses tissus.

TOURCOING

CHIENS ENRAGÉS. — César Wattel, pontonnier, demeurant à Mouveaux, et la veuve Castul, cabaretière au Bas-Seau, ont fait abattre leurs chiens chez lesquels s'étaient manifestés quelques symptômes de rage.

Huit autres chiens, que les premiers avaient mordus, furent également abattus.

ACTE DE PROBITÉ. — M. le maréchal des logis de la gendarmerie de Tourcoing, dans une excursion qu'il faisait à cheval pour les besoins de son service, perdit sa montre, une belle montre en or. Dès qu'il s'en aperçut il rebroussa chemin.

Son regard inquiet, qui annonçait des recherches, fut compris de M. Jean Fromont, cultivateur à Mouveaux. Fromont avait trouvé la montre, et il s'empressa de la remettre à son propriétaire.

M. le maréchal des logis, dans son contentement, oublia d'adresser à Fromont les remerciments qui lui étaient dûs. Il nous charge aujourd'hui de réparer cet oubli, et nous le faisons bien volontiers.

CONTRAVENTIONS. — Deux contraventions à la police des cabarets, ont été relevées contre des cabaretiers de Mouveaux.

LILLE

L'affaire du *Progrès*, condamné dernièrement par le Tribunal de Lille, pour avoir diffamé la sœur St-Charles, en reproduisant un article du *Réveil du Dauphiné*, est venue hier devant la Cour d'appel de Douai. Après les plaidoieries des avocats des deux parties, la Cour a rendu son jugement. Le rédacteur en chef du *Progrès du Nord* M. Gungl a été acquitté. Quant au gérant, il a entendu confirmer simplement la condamnation prononcée contre lui par le Tribunal de Lille.

Nous rappelons à nos lecteurs que jeudi prochain, à huit heures un quart du soir, dans la salle Ozanam, M. le chanoine Dehaisnes fera une conférence sur la *Fondation de l'Université de Douai*.

Il existe sur ce sujet des documents encore inédits, que le conférencier citera parfois dans leur texte naïf et original. Pendant trente ans, des démarches ont été faites par les échevins de Douai pour obtenir la création d'une Université et — chose digne de remarque — le succès des dernières démarches est dû surtout à un Lillois, Jean Vandeville. Le récit de ces tentatives et de leur succès, les détails de l'inauguration de l'Université de Douai, d'après les auteurs du temps, sont de nature à beaucoup nous intéresser. Aussi croyons-nous pouvoir promettre au sympathique conférencier un nombreux auditoire.

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE TIR. — M. le général Faidherbe vient de répondre qu'il accepte la présidence honoraire de la Fédération des sociétés de tir de la région du Nord, présidence que M. Candelier, des Francs-Tireurs lillois, était chargé de lui offrir.

Voici la lettre du général :

« Monsieur,

» Vous avez bien voulu, comme délégué, m'offrir la présidence d'honneur de la Fédération des sociétés de tir du Nord de la France, comprenant les départements du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise.

» Puisque vous croyez que mon nom peut vous être utile dans l'accomplissement de l'œuvre si éminemment patriotique que vous poursuivez, j'accepte avec reconnaissance votre proposition qui m'honore au plus haut degré.

» Agréez, je vous prie, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» Signé : L. FAIDHERBE. »

ACCUSATION NON FONDÉE. — Sous ce titre, on lit dans le *Progrès du Nord* :

« Le bruit s'était répandu hier, à Lille, qu'un frère de l'école du hameau de Berkem, avait gravement blessé un de ses élèves.

» Renseignements pris, nous pouvons affirmer que l'affaire est sans importance, et que, contrairement à ce que disait un de nos confrères, aucune enquête n'a été ouverte par le Parquet. »

AGRESSION NOCTURNE. — Dans la nuit de mard à mercredi, vers une heure, le nommé Henri T..., garçon de café, âgé de 21 ans, demeurant rue des Trois-Couronnes, à Lille, a été attaqué, à la porte de Douai, par trois individus qui se sont jetés sur lui, l'ont terrassé et l'ont complètement dévalisé.

Après avoir dérobé à Henri T.. son porte-monnaie, son chapeau, ses bottines, etc., les trois agresseurs n'avaient plus rien à prendre... que la fuite : ce qu'ils ont fait prestement.

T... a pu donner le signalement des trois rôdeurs dont il ignore les noms. Une enquête est ouverte.

LE CRIME D'HAUBOURDIN. — Le nommé Jean Baptiste Debacker, auteur présumé du crime d'Hallennes-lez Haubourdin, a été relâché hier soir.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Lille, 15. — *Thermomètre*. — Température à 2 h. + 10° 0[10.

Baromètre. — 774, baisse 5 mm. (Beau temps.)

Etat de l'atmosphère. — Temps doux et humide, ciel couvert.

Vent. — Sud.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 13 février 1883

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU « JOURNAL DE ROUBAIX. »

L'affaire des Délégués

Après l'appel nominal, M. LE MAIRE lit ce qui suit :

« Messieurs, je n'ai pas voulu, au cours de la session extraordinaire, introduire dans les délibérations du Conseil, une question qui ne figurait pas à l'ordre du jour dans les conditions que prescrit la loi.

» C'est en obéissant à cette préoccupation que j'ai reculé jusqu'à l'ouverture de la session ordinaire, l'éclaircissement d'une question où la dignité de l'Administration municipale et de tout le Conseil municipal est en jeu : « la » *question des délégués aux obsèques de Louis* » *Blanc*. »

» Aujourd'hui, je demande au Conseil de lui donner lecture de la lettre que j'ai reçue de M. le Préfet de police, concernant l'aventure dont MM. Flipo et Delebois ont été l'objet lors de cette solennité. »

M. le Maire lit la lettre :

« Paris, le 12 décembre 1882.

» Monsieur le Maire,

» J'ai l'honneur de vous informer que MM. Delebois et Flipo, délégués par la Municipalité de Roubaix aux obsèques de Louis Blanc, ont été arrêtés, le 10 décembre, boulevard Montmartre, sur la réquisition d'un citoyen *que M. Delebois menaçait de frapper*.

» CES DEUX DÉLÉGUÉS ÉTAIENT DANS UN ÉTAT D'IVRESSE MANIFESTE. »

M. DELEBOIS, *interrompant*. — C'est un infâme mensonge !

M. LE MAIRE, vous vous défendrez. *Continuant* :

« Au poste de police, où ils avaient été conduits, M. Delebois a proféré des outrages et des menaces contre les agents. *Procès-verbal a été dressé de ce chef contre lui, en même temps qu'une contravention pour ivresse contre M. Flipo*.

» L'un et l'autre ont été mis ensuite en liberté.

» Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» *Le Préfet de police*,

» E. CAMESCASSE. »

« En conséquence, je demande que le Conseil veuille bien désigner une commission de cinq membres, chargée de se mettre en relation avec M. le Préfet de police et M. le procureur de la République près le tribunal de la Seine, à l'effet de rechercher si la dignité de la ville de Roubaix n'a pas été compromise par l'attitude de ses délégués.

» MM. Flipo et Delebois auront tout loisir pour se justifier devant cette commission, des accusations portées contre eux, s'ils ont été, comme nous aimons à le croire, victimes d'une méprise fâcheuse. »

M. PIERRE FLIPO, premier adjoint demande à répondre. La lettre du Préfet de police est absolument inexacte. Je déclare que M. Delebois n'a pas été arrêté pour menaces à un citoyen. Moi seul ai été arrêté. J'aurais, à tort dit, menacé ce citoyen avec une canne. Je n'en avais pas ; c'est M. Delebois qui en avait une. C'est drôle, mais c'est comme ça !

Je reconnais d'ailleurs que je suis très-capable de menaces ; je l'ai déjà fait et je le ferai peut-être encore. Mais il faut croire que ce qui s'est passé sur le boulevard Montmartre n'était pas bien grave, puisque le citoyen a retiré sa plainte et que le commissaire m'a déclaré qu'il regrettait ce qui s'était passé.

Si j'avais été en état d'ivresse, est-ce qu'on m'aurait mis en liberté, moi, citoyen, délégué d'une grande ville ?

Avais-je bu un coup ce jour là ? Ce ne serait pas la première fois que cela me serait arrivé. Je me suis déjà donné plus d'une *cuite*. En tout cas, ce soir-là, je savais ce que je faisais et ce que je disais.

M. Flipo termine en reprochant à M. le Maire d'accuser les délégués, sans les avoir prévenus, et d'avoir mis deux mois à préparer sa demande d'enquête...

M. DELEBOIS prend la parole à son tour. Il s'exprime avec un véritable emportement, disant qu'on a calomnié les délégués, qu'on est allé jusqu'à dire qu'ils avaient été arrêtés dans une maison mal famée, que M. Delebois appelle un b.....

M. Delebois raconte qu'il y a eu des menaces de la Préfecture ; puis, il ajoute :

M. Flipo a commencé par déclarer que, moi, Delebois, je n'avais pas été arrêté, ni pour ivresse, ni pour coups. Je n'ai pas à le remercier, car c'est la vérité ; et cette vérité, je vais vous la compléter ici par le dépôt de la proposition suivante, que j'ai l'honneur d'adresser à notre collègue M. Reboux :

Un jury d'honneur sera constitué ; M. Reboux en fera forcément partie, et l'enquête minutieuse à laquelle ce jury sera obligé de se livrer, portera sur les points suivants :

Oui ou non, ai-je été arrêté *pour ivresse* ?

Oui ou non, ai-je été arrêté pour outrages aux agents *sur la voie publique* ?

Oui ou non, ai-je été détenu en voiture cellulaire ?... etc.

Oui ou non, et c'est le point principal visé par la lettre du Préfet de police, ai-je *signé un procès-verbal quelconque*.

Si, Messieurs, sur un seul de ces points, je suis reconnu coupable, je donne enfin cette démission à laquelle on paraît tant tenir ; mais si, au contraire, vous proclamez mon innocence, c'est vous, M. Reboux, qui donnerez, vous aussi, votre démission et c'est de toute équité.

C'est la seule solution, Messieurs, qui puisse intervenir, c'est la seule solution aussi qui permettra à tout le monde de voir clair enfin dans le jeu indigne que joue l'Administration, le Maire en tête.

M. ALFRED REBOUX. — Messieurs, je veux m'efforcer de ne pas imiter M. Delebois et de rester aussi calme qu'il a été violent. Le premier jour où je suis entré ici, je vous ai déclaré que le conseiller ne consentirait jamais à vous rendre compte des actes, des articles, des appréciations du journaliste. Je veux bien aujourd'hui, et pour cette fois seulement, faire une exception à cette règle, parce que la dignité du Conseil et celle de la ville de Roubaix elle-même se trouvent engagées dans ce débat.

Un soir, on reçut, en mon absence, au bureau du journal, une dépêche émouvante, ainsi conçue : Des individus, se disant délégués de Roubaix aux obsèques de Louis Blanc, ont été arrêtés pour ivresse publique et outrages aux agents.

La dépêche fut publiée dans la grande édition ; mais, à ma rentrée, craignant une méprise de mon correspondant, et cédant aussi aux sollicitations d'un frère de M. Delebois, je la fis supprimer dans la petite édition du lendemain matin. J'étais, d'ailleurs, je vous l'avoue, fort peu flatté comme Roubaisien et comme... conseiller municipal. Le lendemain, tandis que MM. Flipo et Delebois télégraphiaient à leurs amis qu'ils *ne savaient pas* ce que signifiait le télégramme sur lequel on les interrogeait, les journaux de Paris annonçaient et commentaient leur aventure ; d'autres correspondants me la confirmaient, M. le Préfet de police écrivait au Maire de Roubaix...

Il était du devoir étroit de la presse locale de demander la lumière sur cette déplorable affaire. Pendant plus d'un mois, le *Journal de Roubaix* a interrogé les Délégués et la Mairie. Il a cité les affirmations de ses correspondants, de la presse parisienne presque tout entière et aussi celles de la presse étrangère ; il a publié, avec une égale impartialité, les lettres et les explications de MM. Flipo et Delebois.

Aujourd'hui, nous nous trouvons en présence du document officiel dont j'ai réclamé si longtemps la publication ; la lettre de M. le Préfet de police confirme et précise les faits principaux mis à la charge des Délégués. Elle prouve avec surabondance que le *Journal de Roubaix* n'avait pas inventé leur histoire, comme on a essayé de le faire croire.

L'opinion publique va maintenant être absolument éclairée.

Quand au Conseil, il se trouve placé entre la lettre du Préfet de police et les dénégations de ces Messieurs. Qu'il vote l'enquête demandée par le Maire ; que la commission qui sera nommée fasse son œuvre ; qu'elle obtienne, si elle le peut, communication du procès-verbal du commissaire du 2e arrondissement. Quant à moi, je me refuse nettement à suivre M. Delebois sur le terrain où il voudrait m'entraîner. Il ne faut pas de diversion. La question n'est pas personnelle entre lui et moi. Elle est tout entière entre M. le Préfet de police et MM. les Délégués. Que ceux-ci acceptent l'enquête, dont j'entends, dont je veux, moi, me désintéresser, par un sentiment que tout le monde comprendra. Quant au rapport de la commission, quel qu'il soit, il sera publié en grands caractères dans mes journaux.

M. DELEBOIS. — Je maintiens intacte et dans toute son intégrité ma première proposition ; je supplie instamment mes amis et mes ennemis de la prendre en considération et de la voter, au nom de notre dignité commune.

M. PIERRE FLIPO reprend la parole et dit que si une commission d'enquête est nommée, il y en a d'autres qui devront comparaître devant elle. Il y en a d'autres ici qui seront sur la sellette : ce sont ceux qui ont journellement leur *pionnet*, leur *panache*, pour parler comme le *Journal de Roubaix*. Il faudra aussi faire venir devant elle ceux qui passent la moitié de leurs nuits dans les maisons de prostitution...

M. DELEBOIS. — Il y a sur les bancs d'en face (les bancs de l'Administration) des gens à qui il devrait être interdit de parler dignité et moralité ; ce sont ceux-là qui commanditent et qui alimentent ce que le public appelle tout haut le b... municipal !

M. ALFRED REBOUX. — Mais tout cela est fort intéressant. Donnez-nous donc des noms !

M. FLIPO (avec un geste vers sa gauche) : Mais tout le monde connaît cela.

M. DELEBOIS. — On donnera les noms, quand vous voudrez et, ce faisant, on criera tout haut ce que l'opinion publique écœurée répète tout bas : vous savez bien que ce n'est pas ça qui me fait peur, moi qui ne suis ici que le porte-voix du public.

M. LACQUEMENT. — Je m'associe également à ce que demande M. Flipo. S'il y en a d'autres qui sont indignes, qu'ils donnent leur démission.

M. DELEBOIS. — Il faudra que la commission aille voir ce qui se passe aux Bouffes !

M. FLIPO. — Oui, aux Bouffes, qu'on n'appelle plus que les Bouffes *municipals*, à cause de ceux qui les fréquentent.

M. DELEBOIS. — Ce qui se dégage de tout ceci, c'est la coalition du parti conservateur et de l'Administration ; eh bien ! nous donnons rendez-vous à cette Administration devant les électeurs, et ce sera, j'en suis convaincu, beaucoup plus tôt que vous ne le croyez.

Il y a dans tout ceci un coup monté entre M. le Maire et M. Reboux, qui a organisé tout le tapage. (M. Delebois se tourne vers M. Reboux et l'interpelle directement.)

M. LE MAIRE. — M. Delebois, adressez-vous au Conseil.

M. ALFRED REBOUX. — Ce n'est pas la première fois que vous soutenez cette ineptie-là. Je vous ai dit....

M. LE MAIRE. — Mais, M. Reboux, je vous prie de vous adresser au Conseil.

M. ALFRED REBOUX. — Vous avez raison, Monsieur le Maire. Ce n'est pas la première fois, Messieurs, que M. Delebois vous affirme ceci : Si les journaux de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Angleterre et même d'Amérique, ont parlé des délégués de Roubaix, c'est la faute à Rebouxt (Sonrires). C'est lui qui a tout inventé, c'est lui qui a mené toute la campagne, c'est lui qui a écrit partout : à Paris, en Allemagne, en Angleterre, à New-York. Devant un grand nombre d'entre vous, il a affirmé l'autre soir, qu'il en avait la preuve, il s'est engagé à vous l'apporter. Eh bien ! cette preuve qu'il la donne ; c'est le moment.

M. DELEBOIS répète qu'il veut un jury pour répondre aux questions posées par lui tout à l'heure. Si ce jury le condamne, il s'avouera coupable *devant Dieu et devant les hommes* !

M. EMILE MOREAU. — Ne parlez donc pas des absents.

M. ALFRED REBOUX. — Monsieur Moreau, Dien est partout... même ici... Hélas !

M. EMILE MOREAU. — On vient nous proposer une enquête, la nomination d'une commission. Mais à quoi cela servira-t-il puisque, malgré notre puissante organisation judiciaire et policière, il n'a pas été possible de prouver la culpabilité de MM. Flipo et Delebois. S'il y avait eu à leur charge un délit quelconque, on les aurait poursuivis. On ne l'a pas fait. Donc, il n'y a pas eu de délit et la commission d'enquête serait bien inutile. Elle échouerait là où M. le Préfet de police a échoué. M. Moreau affirme que, quant à lui, il ne sent pas sa dignité atteinte.

Le Préfet de police a pu se tromper ; nous ne pouvons perpétuer cette situation, nous devons nous tenir pour satisfaits. On n'a pas poursuivi les Délégués ; donc ils ne sont pas coupables.

M. LE MAIRE estime que les Délégués eux-mêmes devraient demander l'enquête, en présence de la lettre si affirmative du Préfet de police.

M. MOREAU conclut en proposant une motion disant que le Conseil municipal, comprenant que ses représentants *n'ont pas porté atteinte à sa dignité*, passe à l'ordre du jour.

M. LE MAIRE. — Si nos Délégués n'ont rien à craindre de l'enquête, il ne faut pas leur enlever ce moyen de se réhabiliter dans l'opinion.

M. DELEBOIS. — Vous avez eu deux mois pour préparer votre coup d'aujourd'hui.

M. LE MAIRE. — Si vous êtes blancs comme neige, pourquoi repoussez-vous ma proposition ?

M. EMILE MOREAU maintient sa proposition et prétend que, puisqu'il n'y a pas eu de poursuites, c'est qu'il n'y a pas eu de délits.

M. LACQUEMENT propose le vote nominal.

M. DEBUISNE. — Si le *Journal de Roubaix* doit rendre compte de ce qui s'est dit au sujet des Bouffes *municipals*, je demande la nomination d'une commission. (Hilarité.)

Après diverses observations et un débat tellement tumultueux qu'il ne nous est pas possible d'en donner la physionomie, la motion de M. Moreau est adoptée par 14 voix contre 11 et 8 abstentions.

La séance continue.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 14 février.

Ministère public : M. VINERT.

2e affaire. — TENTATIVE D'ASSASSINAT. — L'accusé Quernel déclaré coupable de meurtre, obtient des circonstances atténuantes, et est condamné à dix ans de réclusion.

Défenseur, Me Testart.

Audience du 15 février 1883.

Ministère public : M. DE VAULX.

1re affaire. — VOLS QUALIFIÉS. — Les accusés, au nombre de trois, sont les nommés Dhecq, Noël, 40 ans ; Painvin, Fernand, 33 ans, et Bastin, Emile, 27 ans, tous trois au service de la Compagnie du chemin de fer d'Anzin, le premier en qualité de contrôleur et les deux autres en qualité de conducteurs de trains.

Depuis deux ans, l'administration du chemin de fer d'Anzin recevait de nombreuses plaintes de voyageurs, dans les malles ou dans les colis desquels des objets étaient volés en cours de voyage.

Painvin avoue avoir, en mars 1882, enlevé d'un colis une chemise qui a été reconnue par le sieur Heuez pour lui appartenir.

Bastin a aussi avoué avoir, à la même époque, soustrait d'un colis un vêtement de femme qui a été reconnu par une dame Pouquet.

Des journaux et des livres adressés par la librairie Hachette de Paris, à un sieur Herbain, bibliothécaire, ont été soustraits par Dhecq, qui, en refermant les sacs qui les contenait, a par mégarde laissé dans lesdits sacs des imprimés dépendant de son service de contrôleur.

On a trouvé chez les trois accusés, un grand nombre d'objets d'origine suspecte, que Bastin et Painvin ont fini par avouer avoir volés en cours de route.

Dhecq se renferme dans des dénégations absolues.

Défenseurs : pour Dhecq, Me Teuffier ; pour Painvin, Me Bertin ; pour Bastin, Me Albert Legrand.

2e affaire. — ATTENTAT A LA PUDEUR (huis-clos). — L'inculpé se nomme Victor Catelain, âgé de 47 ans, demeurant à Pont-sur-Sambre.

Défenseur : Me Gracy.

NORD

CIRCONSCRIPTIONS VICINALES. — Par arrêté préfectoral du 26 janvier, les circonscriptions vicinales de l'arrondissement de Douai sont modifiées ainsi qu'il suit :

La 1re circonscription de Douai est formée des cantons de Douai-Nord et de Douai-Sud, la ville de Douai comprise ;

La 2e circonscription de Douai est formée des cantons de Douai-Ouest et d'Orchies ;

La circonscription de Marchiennes comprend le canton de Marchiennes ;

La circonscription d'Arleux comprend le canton d'Arleux.

Les agents-voyers des circonscriptions désignées ci-dessus résideront à Douai, à l'exception de l'agent de la circonscription de Marchiennes, qui continuera à résider à Marchiennes.

La 1re circonscription de Douai sera confiée à M. l'agent-voyer Pilate et la 2e circonscription de Douai à M. l'agent-voyer Lefèvre-Mallet ; M. Guilbert continuera à être chargé de la circonscription de Marchiennes et M. Copin de celle d'Arleux.

ARMÉE. — M. Drouet, colonel au 1er régiment de ligne, en garnison à Cambrai, a fait dimanche dernier ses adieux aux officiers qu'il avait eu sous ses ordres. L'émotion a été générale.

Lundi soir, les officiers ont offert à leur ancien colonel, un punch au café de Paris. La musique du 1er de ligne a joué les plus jolis morceaux de son répertoire.

M. Drouet emporte les regrets non seulement de la garnison, mais de tous les habitants.

CORPS DE SANTÉ. — Par décision ministérielle en date du 8 février 1883 : M. Scovazzo, médecin-major de 1re classe, au 15e régiment d'artillerie, a été désigné pour le 17e régiment d'infanterie.

CAVALERIE. — Par décret du 10 février, sont nommés : capitaine, 3e tour (ancienneté), M. Lepage, lieutenant, faisant les fonctions de trésorier au 19e régiment de chasseurs, en remplacement de M. Hachard, retraité. — Est affecté au 19e régiment de chasseurs, pour y occuper l'emploi de capitaine trésorier ; lieutenant, 1er tour (ancienneté), M. Gaupie, sous-lieutenant au 12e régiment de hussards, en remplacement de M. de Bonnières de Wierre, nommé capitaine. — Est affecté au 5e régiment de dragons.

INFANTERIE. — Par décision ministérielle en date du 9 février : M. Boulat, capitaine au 84e régiment d'infanterie, est nommé à un emploi de capitaine adjudant-major dans le corps dont il fait partie, en remplacement de M. Rodel, passé au 77e régiment de même arme.

VÉTÉRINAIRES DIPLÔMÉS. — Voici la liste des vétérinaires diplômés exerçant dans le département du Nord au 1er janvier 1883 :

« Arrondissement d'Avesnes. — Belet, à Taisnières-en-Thierache ; Bottias, à Maroilles ; Briatte, à Avesnes ; Carlier, à Bry ; Cloez, à Landrecies ; Contesse, à Etreungt ; Colmant, à Saint-Waast ; Delcroix fils et F. Delcroix, à Bavai ; Delahaye, à Berlaimont ; Denoyelle, à Jeumetz ; Despagne, à Avesnes ; Deudon, au Quesnoy ; Dufossez, au Bas-Lieu ; Godhille, à Fourmies ; Hedon, à Cartignies ; Moutier, au Quesnoy ; Noquet, à Maroilles ; Prevost, à Gommegnies ; Salengros, à Fourmies ; Sury, à Berlaimont.

» Arrondissement de Cambrai. — Bernard, à Aubencheul-au-Bac ; Cartier, à Cambrai ; Delaporte, à Solesmes ; Delattre, au Cateau ; Danlsart, à Carnières ; Deudon, à Briastre ; Dubois, à Cambrai ; Duhamel, à Couzeaucourt ; Fournier, à Maretz ; Happe, à Caudry ; Jacqmart, à Cambrai ; Lefebvre, au Cateau ; Leanes, à Ahancourt ; Moutier, à Solesmes ; Ruchon, à Bantigny ; Sauvage, à Iwuy.

» Arrondissement de Douai. — Delplanque, à Douai ; Demarescaux, à Orchies ; Garet et Henry, à Douai ; Lelong, à Lécluse ; Richard, à Auiche.

» Arrondissement de Dunkerque. — Bonne, à Bourbourg-Ville ; Collet, à Watten ; Coolen, à Dunkerque ; Geerssen, à Bergues.

» Arrondissement d'Hazebrouck. — Decanter, à Bœschépe ; Delebarre, à La Gorgue, Depoorter, à Bailleul ; Senellart, à Hazebrouck.

» Arrondissement de Lille. — Ahage, à Tourcoing : Bertrand, à Lille ; Boursier, à Hanbourdin ; Ernest Chieus et Franç. Chieus, à Roubaix ; Dassonville, à Seclin ; Demarly, à Lille ; Dervaux, à Armentières ; Frellez, à Lille ; Gruson, à Cysoing ; Herbaux, à Marcq-en Barœul ; Hurtrez, à Pont-à-Marcq ; Legniez, à Ronbaix ; Leconte, à Lille ; Mullet et Pallegoix, à Quesnoy-sur-Deûle ; Jules Pollet et Georges Pollet, à Lille ; Procureur, à Lille (Fives) ; Roger, à Roubaix ; Roussean, à Armentières : Tarlier et Vittu, à Lille ; Wedier, à Roubaix.

» Arrondissement de Valenciennes. — Bonjour, à Onnaing ; Bouchy, à Hasprea : Chotteau, à Denain ; Chuffart, à Préseau ; Consin, à Condé ; Crasquin, à Sebourg ; Delcambre, à Denain ; Delval, à Valenciennes ; Farez, à Anzin ; Flévet, à Abscon ; Gustave Huart et J.-Bte Huart, à Valenciennes ; Legrand, à Hasnon ; Lemaire, à Saint-Amand ; Martin, à Valenciennes ; Moinard, à Saultain ; Pouile, à Rombies ; Poutrain, à Fresn